

Extrait du Registre des délibérations du Bureau

Séance du jeudi 8 juin 2017

Membres du Bureau en exercice : 37

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle du 1^{er} étage de la CAGB à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.2.1, 1.2.2, 5.1, 5.2, 5.3, 7.1, 7.2, 3.1, 4.1, 6.1

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 20h30.

Etaient présents : M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Gabriel BAULIEU, M. Michel LOYAT (à partir du 6.1), M. Alain BLESSEMAILLE (à partir du 6.1), Mme Françoise PRESSE, M. Robert STEPOURJINE, M. Pascal CURIE (à partir du 6.1), M. Jean-Yves PRALON, M. Dominique SCHAUSS, M. Jean-Paul MICHAUD, Mme Elsa MAILLOT, M. François LOPEZ, Mme Martine DONEY, M. Jacques KRIEGER (à partir du 6.1), M. Christophe LIME, M. Serge RUTKOWSKI, Mme Sylvie WANLIN, M. Bernard GAVIGNET (à partir du 6.1), M. Marcel FELT (à partir du 1.1.2), M. Daniel HUOT (à partir du 6.1), M. Pascal DUCHEZEAU, Mme Catherine BARTHELET, M. Pierre CONTOZ, M. Fabrice TAILLARD, M. Yves MAURICE, M. Michel JASSEY, M. Gilles ORY, M. Nicolas BODIN, M. Thierry MORTON (à partir du 6.1), Mme Catherine THIEBAUT, Mme Marie ZEHAF (à partir du 6.1)

Etaient absents : Mme Karima ROCHDI, M. Yoran DELARUE, M. Anthony POULIN, M. Alain LORIGUET, M. Emmanuel DUMONT, M. Pascal ROUTHIER

Secrétaire de séance : Mme Martine DONEY

Procurations de vote :

Mandants : Y. DELARUE (à partir du 6.1), A. POULIN, K. ROCHDI

Mandataires : J. KRIEGER (à partir du 6.1), F. PRESSE, R. STEPOURJINE

**Programme d'aide à l'amélioration de l'habitat privé
(dispositifs AAPEL et PAMELA) - Demandes de subvention (< 10 000 €)**

Rapporteur : Robert STEPOURJINE, Vice-Président

Commission : Habitat, politique de la ville et gens du voyage

Inscription budgétaire	
BP 2017 et PPIF 2017-2021 « AP/CP Habitat 2013-2019 »	Montant de l'AP : 13 584 191 € Montant du CP 2017 : 2 630 000 € Montant de l'opération : 31 362 € répartis comme suit : - AAPEL PO : 29 862 € - PAMELA : 1 500 €

Résumé :

Dans le cadre des actions du Programme Local de l'Habitat (PLH) et des orientations du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), le Grand Besançon a pour ambition de soutenir les ménages modestes (propriétaires-occupants) et les propriétaires-bailleurs qui créent ou réhabilitent des logements locatifs à loyer maîtrisé afin d'améliorer significativement la performance énergétique de leur logement. Ce rapport fait état de 6 nouvelles demandes de subvention par des propriétaires-occupants pour un engagement prévisionnel de 31 362 €.

I. Demandes de subvention pour la réalisation de travaux d'amélioration de la performance énergétique des logements (AAPEL « propriétaires-occupants »)

Conditions d'éligibilité des demandes de subvention : plafonds de ressources Anah, gain de performance énergétique minimum de 25 % après travaux et atteinte de la classe D du diagnostic de performance énergétique (DPE).

Le montant de l'aide varie de 3 000 € (pour un gain de 25 % d'énergie) à 7 200 € (pour un gain d'énergie supérieur à 40 %).

Gain énergétique	Plafond HT subventionnable	Taux de subvention	Plafond de subvention
de 25 à 30%	12 000€	25%	3 000€
de 30 à 35%	14 000€	30%	4 200€
de 35 à 40%	16 000€	35%	5 600€
au-delà de 40%	18 000€	40%	7 200€
Primes forfaitaires	<ul style="list-style-type: none"> • Si atteinte du niveau BBC-Rénovation (< 96 kWh/m²/an) • 1 500€ par logement • Si atteinte du niveau BBC-Neuf (< 60 kWh/m²/an) • 2 000€ par logement 		

> Travaux d'amélioration visant une rénovation énergétique basse consommation « BBC global » : 1 dossier

Demandeur : **M. et Mme JUSSY Guillaume et Vanessa**
30 rue du Champs Sirebon à ECOLE-VALENTIN
Propriétaire-occupant modeste
Classe D initiale / classe B après travaux
Subvention prévisionnelle* : 9 050 €

➤ Travaux d'amélioration visant une rénovation énergétique basse consommation « BBC étapes » :
1 dossier

Demandeur : **M. COUTENAY Léo et Mme REGNAUD Amandine**
11 rue des Envelmey à BESANCON
Propriétaire-occupant modeste
Classe D initiale / classe C après travaux
Subvention prévisionnelle* : 7 550 €


➤ Travaux d'amélioration visant une amélioration énergétique comprise entre 25 et 50 % : 3 dossiers

Demandeurs : **M. et Mme MUBIAYI Amorey et Léa**
50 B rue Henri Baigue à BESANCON
Propriétaire-occupant très modeste
Classe E initiale / classe D après travaux
Subvention prévisionnelle* : 2 970 €

M. GOUEROU Gaëtan et Mme MONTEL Cécile
35 rue de Belfort à BESANCON
Propriétaire-occupant très modeste
Classe E initiale / classe D après travaux
Subvention prévisionnelle* : 4 692 €

Mme CANAUX Jacqueline
25 rue de la Prairie à ECOLE-VALENTIN
Propriétaire-occupant très modeste
Classe E initiale / classe D après travaux
Subvention prévisionnelle* : 5 600 €

Ces 5 nouvelles demandes de subvention correspondent à un montant total prévisionnel* de 29 862 €.

	<p>Gain moyen de performance énergétique pour ces 5 dossiers = 42%</p> <p>Montant des travaux générés : 122 378 €</p> <p>Gain d'énergie réalisé depuis l'entrée en vigueur de l'aide = 7,11 millions KWH/an</p>
---	--

Un tableau récapitulatif des demandes de subvention AAPEL occupant est joint en annexe.

** Montant de subvention prévisionnel à la date d'engagement du dossier. Le montant définitif de subvention sera ajusté pour chaque dossier après vérification des factures produites lors de la demande de paiement. Un écrêtement est par ailleurs appliqué à hauteur de 80 % ou de 100 % selon la réglementation en vigueur.*

Les participations liées à l'assistance à maîtrise d'ouvrage ainsi qu'à la réalisation des audits énergétiques seront versées directement à l'opérateur SOLiHA en qualité de mandataire, soit pour ce rapport 450 €.

II. Prime à l'amélioration de la performance énergétique des logements anciens (PAMELA)

La prime à l'amélioration de la performance énergétique des logements anciens (PAMELA) a pour objectif de soutenir les ménages du Grand Besançon, non éligibles au dispositif AAPEL, dans leurs projets de travaux dès lors que ces travaux permettent une amélioration d'au moins 25 % de la performance énergétique de leur logement.

Délibérations de référence : Les modalités de l'aide PAMELA ont été fixées par délibération du 26 juin 2014, modifiées par délibération du 19 mai 2016 « Programme d'aide à l'amélioration de l'habitat privé - Modification des modalités d'intervention du Grand Besançon ».

Nature et montant de la prime : il s'agit d'une prime forfaitaire, dont le montant dépend du gain de performance énergétique réalisé, soit une prime de :

- 1 500 € pour un gain de performance énergétique supérieur à 25 % en copropriété et supérieur à 40 % en maison individuelle,
- 3 000 € pour l'atteinte de performance énergétique BBC-Rénovation.

Le gain de performance énergétique est apprécié au regard d'une évaluation énergétique réalisée avant travaux (audit Effilogis ou diagnostic de performance énergétique).

Le Grand Besançon prend en charge 50 % du coût de l'évaluation énergétique réalisée avant et après travaux, dans la limite de son coût réel et plafonné à 200 € par logement.

➤ Travaux d'amélioration visant une amélioration énergétique comprise entre 25 et 50 % : 1 dossier

Demandeur :

Mme COLLOT Emeline
10 Faubourg Tarragnoz à BESANCON
Propriétaire-occupant revenus moyens
Classe D initiale / classe C après travaux
Subvention prévisionnelle* : 1 500 €

Cette nouvelle demande de subvention correspond à un montant total prévisionnel* de 1 500 €

** Montant de subvention prévisionnel à la date d'engagement du dossier. Le montant définitif de subvention sera ajusté pour chaque dossier après vérification des factures produites lors de la demande de paiement.*

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur :

- les 5 demandes de subvention AAPEL propriétaires-occupants, pour un montant total prévisionnel de 29 862 €,
- la demande de subvention PAMELA, pour un montant total prévisionnel de 1 500 €.

Pour extrait conforme,

Le Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 25

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0



Préfecture du Doubs

Reçu le 16 JUIN 2017



Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Demandes de subvention dans le cadre du dispositif AAPEL

DEMANDEUR	OPERATEUR AMO	COMMUNE	BATI	NATURE TRAVAUX	MONTANT TRAVAUX TTC	PARTICIPATION AUDIT / DPE*	PARTICIPATION AMO*	BONUS BBC	Subvention Travaux	SUBVENTION PREVISIONNELLE (total)	AUTRES AIDES PUBLIQUES	% AIDES PUBLIQUES SUR TRAVAUX TTC	CLASSE E+ APRES TRAVAUX	GAIN E+ TRAVAUX
PERFORMANCE BBC GLOBAL														
JUSSY Guillaume et Vanessa	Julienne Javel	Ecole-Valentin	1970	Isolation thermique des murs extérieurs + isolation murs garage et combles + menuiseries extérieures + vannes thermostatiques + VMC hygro B + isolation plafond et dalle	43 769 €	150 €	200 €	1 500 €	7 200 €	9 050 €	19 156 €	64%	B	57%
PERFORMANCE BBC PAR ETAPES														
COUTENAY Léo et REGNAUD Amandine	Julienne Javel	Besançon	1979	Isolation plancher bas + isolation toiture + isolation murs des combles + calorifugeage + menuiseries extérieures et porte + VMC hygro B	26 774 €	150 €	200 €		7 200 €	7 550 €	10 656 €	66%	C	42%
GAIN DE PERFORMANCE COMPRIS ENTRE 25 ET 50%														
MUBIAYI Amory et Léa TM		Besançon	1968	Remplacement des menuiseries extérieures + VMC hygro B + chaudière gaz à condensation + vannes thermostatiques	7 857 €				2 970 €	2 970 €		38%	D	40%
GOUEROU Gaëtan et MONTEL Sophie TM	Soliha	Besançon	1948	Remplacement d'une menuiserie extérieure + Ventilation positive par soufflage hygrorégulable + chaudière gaz à condensation	14 304 €		225 €		4 692 €	4 692 €	7 874 €	66%	D	36%
CANAUX Jacqueline TM	Soliha	Ecole-Valentin	1976	isolation des combles + isolation des murs par l'extérieur + menuiseries extérieures	29 674 €		225 €		5 600 €	5 600 €	20 500 €	68%	D	36%